



**PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES
COMITÉ DU CODEX SUR LES ADDITIFS ALIMENTAIRES**

Cinquantième session

**AVANT-PROJET DE NORMES D'IDENTITÉ ET DE PURETÉ DES ADDITIFS ALIMENTAIRES
DÉCOULANT DE LA 84^E RÉUNION DU JECFA**

Les membres et observateurs du Codex qui souhaitent soumettre des observations à l'étape 3 sur l'avant-projet de normes d'identité et de pureté des additifs alimentaires découlant de la 84^e réunion du JECFA (Annexe 1) sont priés de le faire conformément à la CL 2018/10/OCS-FA disponible sur la page web du Codex/lettres circulaires 2018: <http://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/resources/circular-letters/fr>.

Les observations ne seront acceptées que si elles sont soumises par le biais du système de mise en ligne des observations dans les délais indiqués dans la lettre circulaire CL 2018/10/OCS-FA.

HISTORIQUE

Normes

1. De nouvelles normes pour les additifs alimentaires ont été préparées lors de la 84^e réunion du JECFA (Rome, 6-15 juin 2017).
2. Les normes complètes pour neuf additifs ont été élaborées: bleu brillant FCF (SIN 133), extrait de *Dunaliella salina* riche en β -carotène, Vert solide FCF (SIN 143), gomme ghatti (SIN 419), cellulose microcristalline (SIN 460(i)), silice amorphe (SIN 551), silicate d'aluminium et sodium (SIN 554), glucosides de stéviol (SIN 960) et esters de saccharose d'acides gras (SIN 473).
3. Il s'ensuit que le statut provisoire des normes a été supprimé pour la silice amorphe (SIN 551), le silicate d'aluminium et sodium (SIN 554) et les glucosides de stéviol (SIN 960).
4. Trois normes provisoires pour trois additifs alimentaires ont été élaborées: bleu jaqua (génipine-glycine), acide métatartrique et extraits de levure contenant des mannoprotéines.
5. Les normes complètes qui seront soumises à discussion et examen par le Comité du Codex sur les additifs alimentaires (CCFA), à sa cinquantième réunion, pour adoption figurent en Annexe 1, alors que les autres normes pour les additifs alimentaires qui sont qualifiées de provisoires par la réunion du 84^e JECFA figurent en annexe 2.
6. Les monographies de norme découlant de la 84^e réunion du JECFA seront publiées en tant que monographies 20 JECFA/FAO, FAO, Rome 2018 (accessibles à <http://www.fao.org/food/food-safety-quality/scientific-advice/jecfa/jecfa-publications/fr/>) et aussi disponibles (en anglais seulement) dans l'édition en ligne du « Recueil des normes pour les additifs alimentaires » du JECFA www.fao.org/food/food-safety-quality/scientific-advice/jecfa/jecfa-additives/en/.

Méthodes analytiques

7. La méthode analytique générale suivante a été préparée par la 84^e réunion du JECFA.
8. La teneur des matières colorantes totales (vol.4) a été révisée en modifiant la procédure 2 (matières colorantes solubles dans un solvant organique, à la 84^e réunion du JECFA, il a été noté que le chloroforme est cité en tant que réactif dans cette procédure. Il a été rappelé, lors de la 84^e réunion du JECFA, les efforts déployés antérieurement pour supprimer ce réactif dans les procédures d'essai et il a été décidé que des efforts devraient être faits pour le remplacer.

RECOMMANDATIONS

9. Le CCFA, à sa cinquantième réunion, devra examiner les normes qualifiées de « complètes » pour les additifs alimentaires de l'Annexe 1 en vue de recommander leur adoption par la Commission du Codex Alimentarius, à quarante-et-unième réunion, en tant que Normes Codex, en tenant compte des observations soumises en réponse à la CL 2018/10/OCS-FA.

10. Le Secrétariat du JECFA propose d'envisager de remplacer, dans la NGAA et dans CXG 36-1989, le nom pour le SIN 554 de « aluminosilicate de sodium » par « silicate d'aluminium et sodium »; aucune modification n'est proposée pour le numéro SIN.

**AVANT-PROJET DE NORMES DÉCOULANT DE LA 84^E RÉUNION DU JECFA
(à l'étape 3)**

NORMES POUR LES ADDITIFS ALIMENTAIRES QUALIFIÉES DE « COMPLÈTES (Monographies 20 JECFA FAO, Rome, 2018):¹

- Bleu brillant FCF (R) (SIN 133)
- Extrait de *Dunaliella salina* riche en β -carotène (N)
- Vert solide FCF (R) (SIN 143)
- Gomme ghatti (R) (SIN 419)
- Cellulose microcristalline (R) (SIN 460(i))
- Silice, amorphe (R) (SIN 551)
- Silicate d'aluminium et sodium (R) (SIN 554)
- Glucosides de stéviol (R) (SIN 960)
- Esters de saccharose d'acides gras (R) (SIN 473)

¹ (M) normes existantes maintenues; (N) nouvelles normes; (R) normes révisées; (T) normes provisoires.

**AUTRES NORMES DÉCOULANT DE LA 84^E RÉUNION DU JECFA
(pour information seulement)**

NORMES QUALIFIÉES DE PROVISOIRES (Monographies 20 JECFA FAO, Rome, 2018):²

Bleu Jagua (génipine-glycine) (N)

Acide métatartrique (SIN 353) (N)

Extraits de levure contenant des mannoprotéines (N)

² (M) normes existantes maintenues; (N) nouvelles normes; (R) normes révisées; (T) normes provisoires.